NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/813
1er octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (MANUH)

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de sécurité m'ayant demandé de lui présenter au plus tard le 30 septembre 1996 un rapport sur la suite donnée aux dispositions de sa résolution 1063 (1996), en date du 28 juin 1996, il trouvera ci-après l'exposé requis. Cette résolution, dans laquelle le Conseil approuvait le rôle de mon Représentant spécial dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour promouvoir le renforcement des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique en Haïti, portait création de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), qui devait être maintenue jusqu'au 30 novembre 1996 et qui aurait pour fonction d'aider le Gouvernement haïtien à améliorer les compétences professionnelles de la police et à maintenir des conditions de sécurité et de stabilité propices au succès des efforts en cours pour créer et former une force de police nationale efficace.

2. Je présente à la suite de mon exposé des recommandations concernant les opérations et l'effectif de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Je me suis fondé sur l'appréciation de la situation faite par les militaires et la police civile de la MANUH, qui ont jugé que la sécurité s'était fortement dégradée depuis les récents événements, de même que sur les consultations que mon Représentant spécial, Enrique ter Horst, tient actuellement avec le Gouvernement du Président Préval. J'ai tenu compte aussi des vues du Groupe des "Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti" (Argentine, Canada, Chili, États-Unis d'Amérique, France, Venezuela), dont le soutien m'est extrêmement précieux.

II. SITUATION POLITIQUE : SÉCURITÉ

3. Le Gouvernement que dirigent M. René Préval et son premier ministre, M. Rosny Smarth, a entrepris de remédier à certains des problèmes économiques et sociaux qui assaillent Haïti. On constate déjà que les recettes de l'État ont augmenté et que la réfection des routes a été entreprise. Le Gouvernement est parvenu à des accords avec les organismes de financement multilatéraux et a soumis un ensemble de réformes économiques au Parlement. Mais celui-ci restant divisé sur la question, et travaillant en outre dans des conditions difficiles, l'établissement des dispositions de loi requises en la matière en a été

considérablement retardé. Le Gouvernement, obligé de se passer de l'aide internationale — subordonnée à la refonte —, n'est resté solvable qu'en pratiquant l'austérité et la rigueur budgétaire. Il n'a donc pas payé régulièrement certains fonctionnaires — notamment la Police nationale —, ce qui a encore plus démoralisé celle-ci et encouragé l'absentéisme dans ses rangs.

4. Si le Gouvernement a manifestement la volonté d'opérer les réformes nécessaires pour améliorer les conditions de vie de toutes les couches de la population, les progrès paraissent néanmoins insuffisants dans plusieurs domaines. Les ministères manquant souvent de personnel qualifié, pâtissant de l'absence de mémoire institutionnelle, n'ayant que de maigres moyens financiers et devant fonctionner dans des locaux inadaptés, le pays n'est pas en mesure de tirer pleinement parti de l'assistance internationale, pourtant non négligeable, qui lui est offerte. Cela est d'autant plus regrettable que la population ressent toujours davantage le besoin de services sociaux et de meilleures infrastructures; comme elle ne les obtient pas, elle exprime souvent son mécontentement en organisant des manifestations et en barrant les routes.

5. Les infractions de droit commun sont en recrudescence depuis un an. On voit maintenant certaines formes de criminalité que le pays ne connaissait guère jusqu'à présent, par exemple les enlèvements avec demande de rançon, et l'usage des armes à feu est devenu plus fréquent. Il semble aussi que le trafic de drogues et la contrebande se développent. Devant les déficiences de la Police nationale et le peu que l'on puisse attendre des organes de justice, les citoyens continuent de régler les choses eux-mêmes en pratiquant une justice expéditive. L'effondrement de l'ordre public a aussi donné lieu à des abus d'autorité et à des atteintes aux droits fondamentaux de la part de la Police nationale, à laquelle il est de plus en plus demandé et qui a bien du mal à répondre à ce qu'on attend d'elle alors qu'elle doit affronter des criminels de plus en plus aptes à la mettre en échec.

6. Les Forces armées d'Haïti (FAd'H) ont été dissoutes par décret présidentiel en janvier 1995, en attendant que le Parlement modifie la Constitution. Quelque 7 000 des éléments qui en faisaient partie ont été intégrés dans la nouvelle Police civile nationale, mais la majorité ont été démobilisés, avec la possibilité de suivre un stage de formation professionnelle de six mois dirigé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et financé par l'United States Agency for International Development (USAID). À peu près 5 000 de ces hommes ont ainsi acquis des qualifications professionnelles tout en percevant une allocation mensuelle, mais la proportion de ceux qui ont pu trouver un emploi en cette période où le pays est plongé dans le marasme économique n'atteint même pas 20 %. Il faut noter par ailleurs que ces éléments n'ont pas remis toutes les armes qui étaient en leur possession.

7. J'avais dit dans mon rapport du 21 juillet 1995 (S/1995/614, par. 62) que pour que la paix soit solidement établie dans le pays, il était indispensable que les ex-militaires s'intègrent dans la société civile. J'avais engagé les États Membres à fournir des moyens de financement supplémentaires pour que cette évolution capitale puisse se faire.

8. Certains groupes de militaires démobilisés ont demandé des dédommagements à l'État, notamment des pensions et le remboursement des fonds déposés sur des

comptes d'épargne. Voilà un an qu'ils organisent des manifestations et, n'ayant pas obtenu de réponse officielle, s'agitent de plus en plus — certains ont même fini par menacer de recourir à l'action violente. On soupçonne depuis longtemps les anciens des FAd'H d'être responsables de certains actes criminels, mais le premier de ces attentats qui puisse leur être imputé avec certitude a été l'attaque d'un poste de police le 21 juin à Vialet. Le poste de Thomassique a lui aussi essuyé, le 12 juillet, des coups de feu. Chaque fois, des anciens militaires ont été arrêtés et des armes et munitions saisies. C'est aussi un ancien militaire qui a été arrêté à la suite de l'assassinat, le 19 juillet, du chef d'un groupe se désignant sous le nom de "Rassemblement des militaires révoqués sans motifs" ou "RAMIRESM", André Armand, abattu à coups de feu. Armand avait déclaré publiquement quelque temps avant sa mort que des anciens membres des FAd'h complotaient pour déstabiliser le Gouvernement. Parmi les 19 personnes soupçonnées de complot qui ont été arrêtées le 17 août, il y avait 15 anciens militaires, dont un colonel qui avait joué un rôle en vue au temps du gouvernement de facto. Les suspects, à l'exception de l'ancien colonel, se réunissaient dans les locaux de l'organisation Mobilisation pour le développement national (MDN), dont deux des membres ont eux aussi été arrêtés.

9. Deux jours plus tard, un groupe de 30 hommes a attaqué à Port-au—Prince le poste de police où étaient détenus les suspects. Plusieurs autres incidents se sont produits dans l'agglomération pendant la nuit; notamment, des coups de feu ont été tirés sur le Parlement et près de la maison de l'ancien Président Jean-Bertrand Aristide. Dans l'après-midi du 20 août, deux membres de la MDN ont été assassinés en pleine ville. Il y a eu une série de petites alertes : les 19 et 25 août, des grenades ont été trouvées dans des stations d'essence; le 22 août, des coups de feu ont été tirés contre l'immeuble de la télévision nationale; dans la nuit du 25 août, à Petit Goâve, des coups de feu ont été tirés contre deux maisons où habitaient des membres de la police civile de la MINUHA — les assaillants ont laissé des notes qui donnent à penser qu'il s'agissait d'anciens militaires qui ne voulaient pas de la présence de l'ONU et des forces américaines et qu'il fallait s'attendre à de nouvelles violences. À la fin août, le "Comité revendicatif des militaires démobilisés" a menacé d'entrer en action si les militaires ne recevaient pas l'argent qu'ils demandaient et si leurs camarades emprisonnés n'étaient pas libérés dans les sept jours. Ils ont ensuite cherché à amorcer le dialogue avec le Gouvernement, qui venait d'annoncer qu'il prenait des dispositions au sujet de la question financière.

10. Le chef de la garde présidentielle et son adjoint ayant été suspendus dans le cadre d'une enquête en cours, les États-Unis ont envoyé en Haïti le 13 septembre une quarantaine d'agents de sécurité ayant pour mission d'aider temporairement le Gouvernement à relever le niveau de cette unité chargée d'assurer la protection du Chef de l'État. La MANUH a pour sa part posté davantage de personnel au Palais national, en coordonnant son dispositif avec le personnel de sécurité américain.

11. Si les incidents violents ont jusqu'à présent été nombreux et paraissent se multiplier encore, il semble néanmoins qu'ils soient le fait de groupes divers et relativement restreints, qui sont certes bien armés mais ne coordonnent pas leurs opérations entre eux et ne sont pas soutenus par la population. Mais bien que ces éléments n'aient guère les moyens de menacer sérieusement le

Gouvernement, la fréquence des incidents inquiète les Haïtiens et démoralise encore davantage la Police nationale.

12. Le Gouvernement, préoccupé par les risques de troubles, n'a pas pu se consacrer à la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux les plus pressants et à l'oeuvre de réconciliation nationale, deux éléments dont dépendra pourtant la stabilité par la suite. Néanmoins, le Premier Ministre, M. Smarth, a publiquement demandé le 2 septembre aux anciens militaires de ne pas se laisser manipuler et entraîner dans le cercle sans fin de la violence et il a exhorté tous les Haïtiens à défendre la légalité et à préserver la démocratie nationale, en annonçant que le Gouvernement travaillait avec la communauté internationale pour remédier à la situation des militaires, que les moyens logistiques de la Police nationale seraient renforcés et que la justice avait reçu pour instruction de faire plus rapidement la lumière sur les crimes récemment commis. Cette déclaration a été bien reçue, certaines organisations non gouvernementales et certains partis politiques ayant même fait publiquement savoir qu'ils en approuvaient la teneur.

III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MANUH

13. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que, dans sa résolution 1063 (1996), le Conseil avait décidé de limiter les effectifs de la MANUH à 600 soldats, 300 policiers civils et, compte tenu de l'assurance que j'avais donnée dans mon précédent rapport (voir S/1996/416, par. 36) d'envisager de nouvelles possibilités de réduire les effectifs de la Mission si la situation le permettait, m'avait prié de lui présenter un rapport à ce sujet. Au paragraphe 6 de la même résolution, le Conseil demandait à tous les États de fournir un soutien approprié à l'action entreprise par l'ONU et par les États Membres en conformité avec ses résolutions pertinentes, de façon à assurer l'application des dispositions du mandat de la MANUH. En réponse à cette sollicitation, les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique ont financé, à leurs propres frais, le déploiement de 700 soldats supplémentaires pour aider le Gouvernement haïtien.

14. La réorganisation de la force après l'achèvement du mandat de la MINUHA et le redéploiement nécessaire entraîné par la réduction de la précédente composante militaire financée par l'ONU ont eu lieu en juillet 1996. Deux camps militaires ont été fermés à Cap Haïtien et à Port-au-Prince et un troisième réaménagé pour accueillir le contingent pakistanais qui a été redéployé dans la capitale. Le contingent bangladeshi a été rapatrié le 16 juillet. Les effectifs du quartier général de la force ont également été réduits et restructurés. Après cette restructuration et ces redéploiements, la composante militaire de la MANUH est maintenant entièrement concentrée à Port-au-Prince. Au 15 septembre, elle comptait 600 hommes. En outre, 672 agents supplémentaires sont déployés dans la zone de la mission sur la base d'un financement volontaire (voir annexe). La composante militaire est placée sous le commandement du général de brigade J. R. P Daigle (Canada).

15. Conformément à l'usage établi, des négociations ont eu lieu avec le Gouvernement haïtien pour obtenir l'assurance que la MANUH jouirait d'une entière liberté de mouvement et de communication, ainsi que d'autres droits nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Ces négociations ont abouti : le

4 juillet, le Premier Ministre a informé l'ONU que l'accord sur le statut des forces conclu pour la MINUHA le 15 mars 1995 s'appliquerait mutatis mutandis à la MANUH et à son personnel.

16. Comme on l'a déjà indiqué, la réduction de la composante militaire de la MINUHA a obligé à regrouper les forces restantes à Port-au-Prince (voir carte jointe) qui, étant le centre nerveux de l'activité économique, politique et sociale en Haïti, joue un rôle essentiel dans le maintien d'un climat de sécurité et de stabilité. Une forte présence militaire dans cette ville est donc indispensable pour dissuader efficacement les tentatives de déstabilisation. Dans cette optique et compte tenu de l'évolution récente de la situation, la MANUH a multiplié les patrouilles pour manifester sa présence, ce qui a permis de réduire considérablement les délais d'intervention en cas d'urgence dans la zone urbaine. La MANUH est dotée d'hélicoptères équipés de radars et de projecteurs qui fonctionnent en coordination avec les patrouilles au sol pour faciliter les opérations, en particulier la nuit.

17. La MANUH fournit régulièrement un appui et des renforts à la Police nationale haïtienne lorsqu'elle doit faire face à des menaces contre la sécurité. La Mission continue également d'assurer la sécurité au Palais national, lors des déplacements du Président, et dans la résidence de son prédécesseur. Afin d'affecter les soldats en priorité aux patrouilles terrestres, le nombre des infrastructures clefs à protéger a été réduit au strict minimum. Par conséquent, il n'y a plus de militaires des Nations Unies en faction au port maritime ou à l'aéroport, qui sont maintenant protégés par la Police nationale. Les effectifs déployés par la MANUH resteront néanmoins inchangés au quartier général et dans les deux camps militaires de la capitale pour assurer leur protection.

18. La composante militaire de la MANUH aide également à professionnaliser la Police nationale haïtienne en organisant des patrouilles mixtes auxquelles la police civile des Nations Unies et la Police nationale sont associées dans les secteurs les plus sensibles de la capitale. En outre, elle a contribué à la formation d'une équipe tactique d'intervention rapide au sein de la Police nationale haïtienne pour la localisation et la saisie d'armes et accorde un appui à la Police nationale en matière de collecte de l'information, d'organisation et de planification. Au cours des dernières semaines, elle a fourni des renforts plus nombreux à la police haïtienne et à la police civile des Nations Unies. Par exemple, des unités militaires de la Mission ont été postées devant le Parlement après l'attaque armée dirigée contre le bâtiment (voir par. 9 plus haut).

19. En dehors de Port-au-Prince, la capacité d'intervention de la Police nationale haïtienne est limitée de façon générale par un manque de matériel, de formation et d'organisation. Il est donc important que la MANUH puisse intervenir rapidement dans tout le pays lorsque les unités de la Police nationale et de la police civile des Nations Unies ont besoin d'une assistance dans les régions les plus reculées. Pour simplifier le partage des responsabilités, les neuf départements du pays ont été divisés en deux zones d'intervention — la zone Nord et la zone Sud. Dans ce contexte, il conviendrait de mettre deux hélicoptères de transport moyens à la disposition de la Mission.

20. La composante police civile de la MANUH, qui comptait 271 membres placés sous le commandement du colonel Robert Pigeyre (France) au 15 septembre, reste déployée sur 19 sites disséminés sur l'ensemble du territoire haïtien, où elle s'attache à professionnaliser la Police nationale haïtienne par une formation sur le tas et en renforçant ses structures de commandement et de gestion. Des membres de la police civile accompagnent les policiers haïtiens sur le terrain dans le cadre de leurs activités quotidiennes et dispensent également une formation plus structurée dans chaque commissariat de police. Sur 271 membres au total, 223 sont ainsi affectés à des commissariats et 40 sont employés comme consultants techniques, instructeurs ou conseillers auprès d'unités spécialisées telles que la brigade criminelle, le Bureau de l'Inspecteur général et le Centre d'opérations de la Police nationale haïtienne que l'on envisage de créer. Les huit derniers membres de la police civile assument des fonctions de direction de haut niveau au quartier général de la Mission.

21. Les 223 membres de la police civile déployés au niveau des commissariats ont essentiellement pour tâche d'assurer la formation des agents de la Police nationale haïtienne sur le terrain. Ils accompagnent ces derniers dans leurs patrouilles quotidiennes et observent leur comportement et les procédures suivies lors des enquêtes criminelles, des arrestations, des interrogatoires de suspects ou encore les conditions de détention. Ils participent également à l'évaluation des compétences professionnelles des policiers haïtiens et assurent l'entraînement continu des détachements sous la supervision du Service de la formation au quartier général de la MANUH. Cette approche mise au point récemment assurera une formation uniforme dans l'ensemble du pays. Vingt sujets ont déjà été identifiés pour la formation et certains cours seront achevés à la fin du mois de novembre 1996. D'autres matières seront enseignées dans des cours ultérieurs.

22. Des membres de la police civile sont aussi employés comme instructeurs à l'Académie de police. Ils sont chargés en particulier d'enseigner des compétences absolument indispensables, par exemple les gestes techniques professionnels d'intervention, à 47 agents de la police haïtienne. Le dernier groupe constitué de 15 participants devait commencer la formation le 16 septembre. La sécurité rapprochée des personnalités importantes est assurée par 100 agents de la Police nationale haïtienne formés par la police civile des Nations Unies et 25 agents supplémentaires suivent actuellement une formation.

23. Afin de combler les lacunes aussi rapidement que possible dans la chaîne de commandement de la Police nationale haïtienne, la police civile des Nations Unies a déjà formé 43 commissaires et deux stages de formation supplémentaires sont prévus en septembre (pour 23 officiers) et en octobre (pour 30 officiers supplémentaires). Il existe également une lacune à l'échelon intermédiaire des inspecteurs. Pour la combler, la police civile des Nations Unies a programmé des stages de formation à l'intention des agents les plus expérimentés dans les rangs de la police ("agents 3" et "4"). Répartis en groupes de 30 participants, quelque 170 agents de la première catégorie recevront une formation d'inspecteur et un stage de qualification de 15 jours préparant aux fonctions de commissaire sera organisé pour 141 "agents 4" qui seront répartis en groupes de 50 participants.

24. Cent vingt agents ont été formés pour les compagnies de maintien de l'ordre et trois cours supplémentaires d'une durée de quatre semaines accueillant chacun 40 participants sont prévus pour les régions Nord, Est et Centre. La police civile des Nations Unies a dispensé une formation en cours d'emploi à 33 détectives appartenant à la brigade criminelle. Vingt et un d'entre eux seront affectés à des détachements locaux dans les provinces et leurs remplaçants dans la capitale seront également formés par la police civile des Nations Unies. On étudie actuellement la possibilité de créer des centres de formation au niveau des départements.

IV. POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

25. La Police nationale haïtienne (PNH), forte de 6 000 hommes, était intégralement déployée dans 174 lieux à la fin de février 1996. Cette force de police, encore jeune, qui traverse une phase difficile et critique, souffre de trois lacunes fondamentales : inexpérience, sous-équipement et manque d'encadrement. Pratiquement inexistante il y a moins de deux ans, elle doit faire face, tâche redoutable, à des criminels bien armés, dont certains sont politiquement motivés. Elle demeure sérieusement sous-équipée. De nombreux postes de police ne disposent même pas de l'équipement de base dont ils ont besoin, tel que électricité, plomberie et eau, et certains d'entre eux doivent se passer de téléphone, de radio et de véhicules pour desservir leur communauté. De nombreux postes d'officier subalterne demeurent vacants et les officiers qui sont déployés — après seulement quelques semaines de formation — n'ont pas l'expérience voulue en matière d'encadrement. Considérés dans leur ensemble, ces problèmes compromettent sérieusement l'aptitude des jeunes officiers à s'acquitter de leurs tâches et affectent leur moral. Les membres de la composante police civile de la MANUH, qui contrôlent régulièrement les postes de la PNH dans l'ensemble du pays, signalent que les officiers font preuve d'un manque de motivation qui se traduit par un absentéisme chronique, voire la désertion. Le problème est si courant que certains sous-commissariats ne fonctionnent pas. En fait, c'est la police civile des Nations Unies qui, par sa présence, permet à certains postes de fonctionner tant bien que mal, palliant le manque de ressources en partageant avec la PNH ses véhicules et moyens de communication.

26. Le bureau du Directeur général de la PNH a élaboré un plan de développement institutionnel de la police qui tient compte, dans une large mesure, des travaux et des recommandations des groupes de travail qui se sont réunis pendant la durée du mandat de la MINUHA. Travaillant de concert, les responsables de la PNH et de la MANUH ont traduit ce plan en objectifs concrets, désigné ceux qui seront chargés de leur réalisation et fixé des délais. Le Président Préval suit l'état d'avancement de ce travail lors de réunions périodiques avec des responsables clefs de la PNH, la MANUH, la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) et les donateurs bilatéraux. Pour que ce plan puisse être exécuté de façon efficace, le Directeur général de la PNH, Pierre Denizé, a créé un "groupe de soutien et de suivi" qui réunit tous ceux qui sont associés à la formation, à la professionnalisation et la gestion de la PNH, à savoir les représentants du Canada, de la France, des États-Unis et de la police civile des Nations Unies. Bien que les progrès accomplis par ce groupe demeurent limités, des mesures concrètes on été prises dans plusieurs domaines, telles que l'informatisation des états de paye. Le nouveau service de gardes-côtes et la

nouvelle brigade de pompiers sont maintenant opérationnels. Certains détachements locaux de la PNH ont établi des relations constructives avec la population locale. À Cap-Haïtien, par exemple, un groupe des relations communautaires a été créé et des officiers de la PNH font des exposés dans les écoles sur le rôle de la police dans la société. Au printemps dernier, le nouveau code disciplinaire de la PNH a été largement diffusé. Ce faisant, et par d'autres moyens, les dirigeants de la PNH ont montré clairement qu'ils étaient déterminés à faire respecter les droits de l'homme et les normes déontologiques au sein de la police. Cette détermination est également renforcée par la formation aux droits de l'homme que la police civile des Nations Unies dispense à la police haïtienne.

27. Malgré quelques progrès et la mise en place de mécanismes qui devraient aider à renforcer la PNH, il reste beaucoup à faire. Des décisions essentielles, notamment la nomination d'officiers subalternes et supérieurs, ont été différées, ce qui a parfois créé dans le pays un vide au niveau de l'encadrement. Bon nombre de policiers s'acquittent de leurs tâches sans direction adéquate, situation qui, on pouvait s'y attendre, les a amenés à faire preuve d'indiscipline et à commettre des excès. La plupart des 43 officiers qui ont suivi une formation pour devenir commissaires n'ont pas été affectés à l'issue de leur stage, lorsque l'on s'est aperçu que la majorité d'entre eux étaient des membres des anciennes forces armées d'Haïti qui avaient obtenu de bons résultats lors des examens. Craignant qu'ils ne soient pas acceptés par la population, les responsables de la PNH ont décidé d'attendre que davantage de commissaires d'origine civile achèvent leur formation, améliorant ainsi le rapport militaires/civils. Quelque trois mois plus tard, il n'a toujours pas été procédé à ces nominations essentielles et quelque 70 postes demeurent vacants. À maints endroits, la police civile des Nations Unies a dû pallier un réel manque d'encadrement.

28. Une autre mesure cruciale qu'il reste encore à prendre est la création d'un centre de commandement au quartier général à Port-au-Prince et de centres analogues dans chacune des neuf directions départementales. La décision de créer des centres de renseignements et d'opérations départementaux a été prise en février dernier, mais le personnel requis n'a pas encore été nommé et les lieux d'implantation n'ont pas encore été choisis. L'une des causes de ce retard est que la société nationale de téléphone n'a pas encore installé les lignes téléphoniques nécessaires au quartier général de la PNH. Entre-temps, la police civile des Nations Unies a offert les services de son centre d'opérations pour y former le personnel des divers centres d'opérations de la PNH dans le pays.

29. Dans l'ensemble, le développement institutionnel de la PNH accuse d'importants retards. Financièrement, la PNH n'a pas échappé aux contraintes budgétaires qui touchent l'ensemble du secteur public. Le Gouvernement ne disposant pas des liquidités nécessaires tant que le programme économique n'aura pas été approuvé par le Parlement, le Ministère des finances n'a pas pu affecter des fonds suffisants au Ministère de la justice. Il en résulte que les policiers sont payés avec un ou deux mois de retard. En général, la tenue des dossiers laisse à désirer et les informations de base concernant l'institution ne sont ni centralisées ni systématisées. Un problème particulièrement grave dans un pays où la criminalité est en hausse — criminalité qui, dans certains

cas, se manifeste sous des formes nouvelles et fait appel à des moyens perfectionnés — est le fait que la PNH ne dispose pas de moyens d'enquête criminelle. Dans la plupart des régions du pays, il n'y a pas du tout d'officiers de police judiciaire. Le seul service spécialisé en enquêtes criminelles — la Brigade criminelle — est extrêmement réduit et est chargé d'enquêter sur un nombre limité de meurtres qui semblent être politiquement motivés.

30. Bien qu'elle ait reçu d'importantes quantités de matériel données par la MANUH et les donateurs bilatéraux, la force demeure manifestement sous-équipée. Beaucoup de policiers n'ont qu'un seul uniforme, ce qui pourrait être une des raisons pour lesquelles ils se présentent parfois au travail en tenue civile. La participation d'hommes armés en tenue civile à des fonctions de police sème la confusion et la peur parmi la population et pourrait donner lieu à des abus.

31. La MANUH continue à jouer un rôle de premier plan dans le domaine logistique et a dressé une liste des ressources et des besoins existants. Régulièrement mise à jour, cette liste fait apparaître des lacunes dans tous les domaines : transports, infrastructure et communications.

32. Une bonne partie du matériel donné à la PNH est actuellement hors d'usage parce qu'il a été utilisé improprement ou n'a pas été entretenu. Le système d'obligation redditionnelle et d'entretien demeure insuffisant. La MANUH a commencé à réparer les véhicules de la PNH dans ses ateliers à Cap-Haïtien, Hinche et Les Cayes et transférera à terme ces installations à la PNH. Des systèmes permettant de veiller au bon entretien du matériel de télécommunications font également défaut et le matériel donné doit maintenant être révisé.

33. On se souviendra qu'en réponse à la demande formulée dans la résolution 975 (1995) du Conseil de sécurité, j'ai créé un fonds de contributions volontaires pour aider à la création d'une force de police adéquate en Haïti. Depuis lors, dans tous mes rapports sur Haïti, j'ai engagé les États Membres à envisager immédiatement et sérieusement de contribuer au fonds. À ce jour, le Fonds a reçu au total 3 250 000 dollars du Japon, de la République de Corée et du Luxembourg. Ces ressources ont été utilisées pour acheter des véhicules, du matériel de télécommunications et autres et pour rénover plus de 25 postes de police répartis sur l'ensemble du territoire. Nombre des 174 postes de police du pays doivent faire l'objet d'importants travaux de réparation. Je tiens à remercier les gouvernements qui ont versé des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale. Toutefois, ses ressources seront bientôt épuisées. Dans ce contexte, il convient de noter que le Directeur général de la PNH a adressé à la communauté internationale une demande d'assistance, approuvée par le Président Préval, qui permettrait d'engager 40 experts des questions de police qui encadreront les responsables de la PNH et partageront avec eux leur savoir-faire.

34. Chargé de faire respecter les normes fondamentales en matière de déontologie, de professionnalisme et de droits de l'homme, l'Inspecteur général Eucher Luc Joseph et ses 23 collaborateurs se heurtent à d'énormes difficultés pour enquêter sur un nombre croissant d'affaires. Travaillant dans des conditions extrêmement difficiles, ils ont achevé d'enquêter sur 35 affaires,

sur un total de plus de 200. Le bureau de l'Inspecteur général assume une fonction cruciale au sein de la PNH et est le principal garant d'une société fondée sur l'état de droit. Il convient de mentionner qu'en enquêtant rapidement et de façon approfondie sur les abus dont sont accusés certains membres de la PNH, le bureau contribuerait considérablement à renforcer la confiance du public dans l'institution. De même, les affaires dans lesquelles un crime a été commis devraient être renvoyées automatiquement au juge compétent. Dans ce contexte, l'Inspecteur général procède actuellement à une étude du comportement professionnel de tous les membres de la police (devant être achevée le 15 octobre) avec l'intention de licencier les policiers dont le comportement ne donne pas satisfaction. Six membres de la police civile des Nations Unies continueront d'être affectés au bureau de l'Inspecteur général.

V. SYSTÈME JUDICIAIRE ET PÉNITENTIAIRE

35. Le partenaire de la Police nationale haïtienne dans l'administration de la justice est le système judiciaire, qui continue à ne pas fonctionner de façon satisfaisante dans la majeure partie du pays. En vertu du droit civil haïtien, le juge d'instruction a, en association avec le commissaire du gouvernement, un rôle important dans l'instruction. Près de 80 % des détenus dans les prisons sont en attente de procès. En conséquence, les prisons sont sérieusement surpeuplées. Avec l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la MICIVIH poursuit ses efforts pour améliorer les conditions de détention. Dans bien des juridictions, les procès par jury sont rares depuis des années, malgré une amélioration en juillet et août. L'acquittement au mois de juillet de deux hommes accusés d'avoir assassiné en octobre 1993 l'ancien Ministre de la justice Guy Malary a permis d'appeler l'attention du public sur la nécessité d'une réforme radicale du secteur.

36. Conscient de l'importance d'une réforme judiciaire, le Premier Ministre tient tous les mois des réunions de coordination des responsables du Ministère de la justice, du PNUD, de la MICIVIH, de la MANUH et des donateurs. La mise en oeuvre d'un plan d'action en 32 points y est examinée et les corrections nécessaires sont apportées. À ce jour, les progrès ont été lents par rapport au secteur de la sécurité publique. À la fin du mois d'août, le Ministère de la justice a présenté un projet de loi sur la réforme judiciaire, qui prévoit notamment la création d'un comité d'experts chargé d'aider le Ministère de la justice, qui manque d'effectifs, et d'un comité d'évaluation, composé de personnalités désignées par le pouvoir exécutif et par le Parlement, qui devra s'occuper des questions de statut, de formation et de remplacement du personnel judiciaire. Si l'examen de ce projet de loi peut contribuer à dégager un consensus sur la question délicate de la restructuration du judiciaire, il risque aussi de causer de nouveaux retards dans la prise des décisions nécessaires pour créer la confiance dans le système judiciaire et répondre à la demande croissante en matière de justice.

37. La nomination de M. Louis Roy à l'Office de la protection du citoyen représente un élément positif. Une fois opérationnel, cet office devrait avoir un important rôle de surveillance, de manière à assurer que ceux qui sont chargés de la protection des droits des Haïtiens se montrent à la hauteur de leurs responsabilités.

38. La communauté internationale a offert des ressources considérables pour la réforme judiciaire. Les tribunaux sont en cours de rénovation avec l'assistance du Canada; l'Agence des États-Unis pour l'aide internationale et la MICIVIH travaillent avec des spécialistes canadiens à améliorer des procédures administratives dans les ministères publics; la France a fourni au Ministère de la justice les services de plusieurs spécialistes; l'Agence des États-Unis pour le développement international est prête à financer la formation et d'autres activités. Ces ressources représentent pour les personnalités haïtiennes un important moyen de superviser la réforme du système judiciaire.

VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

39. Par sa résolution 1063 (1996), le Conseil de sécurité a appuyé le rôle de mon Représentant spécial dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour promouvoir le renforcement des institutions, la réconciliation nationale et le relèvement économique en Haïti. Il a également souligné qu'il importait que le Gouvernement haïtien et les institutions financières internationales conviennent dès que possible des mesures nécessaires pour qu'une aide financière supplémentaire puisse être fournie.

40. Les efforts de développement déployés par le Gouvernement au cours des trois derniers mois visent essentiellement à encourager le Parlement à adopter deux lois clefs liées au programme d'ajustement structurel — réforme de la fonction publique et modernisation des entreprises publiques —, à maintenir l'équilibre macro-économique nécessaire pour attirer les investissements privés et à relancer les investissements publics financés par l'étranger en vue d'améliorer l'infrastructure du pays et stimuler la demande intérieure qui en a grand besoin.

41. Sur le plan financier, quelques résultats positifs ont été obtenus. Les recettes fiscales continuent à augmenter à mesure que la perception s'améliore et que l'évasion fiscale diminue. Actuellement, les dépenses sont inférieures aux crédits ouverts puisqu'on n'a pas engagé les fonds provenant de l'étranger en attendant l'adoption du programme d'ajustement structurel. Des recettes plus élevées et des dépenses inférieures aux prévisions se traduisent par une réduction progressive du déséquilibre budgétaire pendant le troisième trimestre. Cette tendance, à laquelle il faut ajouter plusieurs autres facteurs, s'est traduite par une légère hausse de la gourde. Ont également contribué à cette amélioration de la situation un léger ralentissement de l'inflation (17,6 % par an en juillet 1996), une augmentation des devises disponibles grâce à l'accroissement du nombre de visiteurs, tant Haïtiens vivant à l'étranger qu'étrangers et l'affermissement de la gourde, grâce à l'influx de devises provenant de donateurs bilatéraux et multilatéraux pour financer les investissements publics.

42. La croissance économique demeure modeste. Un accroissement des investissements publics — dont plus de 90 % sont financés par l'étranger — et une relance de la construction privée encouragent la demande. Or cet accroissement est presque entièrement compensé par une réduction due à la diminution du déficit budgétaire et à d'autres facteurs. Les récents actes de

violence n'ont pas nui au programme d'investissement public mais ils risquent de faire peur aux investisseurs privés.

43. Depuis mon dernier rapport, il n'y a guère eu de changements dans les priorités, la façon de procéder et les engagements des organismes et donateurs multilatéraux et bilatéraux. Les crédits accordés à des conditions favorables et les subventions — essentiellement pour l'assistance technique — demeurent importants pour les années à venir. Pourtant, la capacité d'absorption demeure un problème et, pour y remédier, le Premier Ministre a réuni le 3 juin des ministres dont les programmes sont financés par l'étranger ainsi que les principaux acteurs multilatéraux et bilatéraux, y compris le représentant résident du PNUD. Trois principaux problèmes ont été identifiés : pratiquement tous les ministères manquent de personnel qualifié au niveau approprié pour accélérer la mise en oeuvre de projets bénéficiant d'une aide extérieure; les obstacles bureaucratiques au niveau du Gouvernement — mais également au niveau des donateurs — freinent, voire empêchent l'exécution des projets; l'absence de coordination entre les donateurs dans certains secteurs exige du temps de la part du Ministre intéressé et de ses collaborateurs, déjà surchargés de travail, qui doivent parfois analyser des projets similaires présentés par différents donateurs et faire un choix.

44. Dans une lettre datée du 16 juillet 1996, le représentant résident du PNUD a soumis au Premier Ministre une proposition en vue de résoudre les deux derniers des problèmes énumérés. On se souviendra qu'en 1995, j'ai nommé le représentant résident du PNUD au poste de Représentant spécial adjoint, une mission de maintien de la paix étant ainsi pour la première fois liée aux activités de développement. Cet arrangement est satisfaisant en ce qu'il crée un lien organique entre la Mission et divers programmes et organismes représentés en Haïti. Le Président du Conseil de sécurité s'est félicité de ma décision de coordonner la mission de maintien de la paix avec les activités de développement et il a formulé l'espoir que "cette coordination" [faciliterait] une coopération plus étroite de tous les intéressés en Haïti et [rendrait] plus efficace l'appui international en vue de reconstruire l'économie du pays (voir S/PRST/1995/20 du 24 avril 1995).

45. Le 29 juillet, mon Représentant spécial a invité le Premier Ministre, le Ministre du plan et de la coopération extérieure, le Ministre de l'économie et des finances ainsi que les organismes financiers bilatéraux, les principaux donateurs bilatéraux et organismes des Nations Unies travaillant en Haïti à une réunion pour expliquer le vaste mandat de la Mission et favoriser le débat sur la façon d'en mettre en oeuvre les éléments nouveaux et de donner suite aux propositions formulées dans la lettre susmentionnée.

46. Cette réunion a permis de dégager un mécanisme qui permettrait à chaque ministre d'inviter les principaux donateurs de son secteur à analyser ensemble l'état d'avancement des projets et à identifier les mesures propres à en favoriser l'exécution. De telles réunions périodiques permettront aussi au Ministre d'informer les donateurs des grandes orientations de la politique gouvernementale dans le secteur considéré et expliquer les nouvelles initiatives. De plus, les donateurs auront la possibilité de présenter de nouvelles idées de projets, ce qui réduit les risques de double emploi et exige moins de temps de la part du Ministre. La première réunion sectorielle selon

cette formule a été organisée le 22 août par le Ministère des affaires sociales et un calendrier des réunions a été établi pour les ministères chargés de la santé, travaux publics et transports et des communications, de l'agriculture et de l'environnement.

47. La coopération Sud-Sud prend de l'ampleur. Au cours des trois derniers mois, la Bolivie, le Chili, Cuba et le Mexique ont envoyé en Haïti des missions chargées de l'assistance technique et de la formation. Bien d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes prévoient d'envoyer des missions similaires dans les mois à venir. En outre, un nombre croissant de missions commerciales (envoyées notamment par le Venezuela et l'Organisation du tourisme des Caraïbes) se sont rendues dans le pays récemment et ont conclu des accords sur le développement des relations commerciales. Il faut espérer qu'Haïti deviendra progressivement plus attrayant pour les hommes d'affaires et les investisseurs potentiels des Caraïbes et de l'Amérique latine.

48. Dans mon précédent rapport, j'ai encouragé la formulation d'une conception commune de l'avenir d'Haïti au sein de la population. Sur l'initiative de mon Représentant spécial, un groupe de 29 cadres et spécialistes haïtiens de différents secteurs (affaires, église, organisations communautaires, gouvernements, organisations à but non lucratif, université), de différentes disciplines (économistes, juristes, spécialistes des sciences sociales et politiques, historiens, architectes, médecins, ingénieurs) et de différentes orientations politiques s'est réuni pour définir les objectifs et les politiques à long terme de leur pays. Ce séminaire a été organisé sous les auspices du PNUD et de deux organisations non gouvernementales locales. Un résumé des débats sera publié prochainement. Ceci représente la première étape d'un processus visant à faciliter un dialogue national et la formulation d'un programme de travail national sur la base d'un vaste consensus, ce qui est essentiel si l'on veut élaborer un cadre pour l'appui international au cours des années à venir. Les organismes des Nations Unies continueront à contribuer à la formulation de cette conception commune et à participer au nouveau groupe de travail sectoriel dans le domaine socio-économique, la coordination d'ensemble étant assurée par le Représentant spécial. De cette manière, l'ONU pourra rester engagée dans la promotion du développement d'Haïti à long terme, dans le droit fil de l'engagement pris pendant l'actuelle période de transition.

VII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

49. Il est évident que la sécurité s'est détériorée en Haïti ces dernières semaines. Les attaques et attentats qui se sont produits à Port-au-Prince traduisent une augmentation des activités subversives dans lesquelles semblent impliqués quelques anciens membres des FAdH et des membres d'organisations d'extrême droite. Un certain nombre de manifestations populaires ont par ailleurs été organisées un peu partout dans le pays et il n'est pas exclu que les "brigades de vigilance" locales intensifient leur action, ce qui aurait pour effet d'aggraver encore les problèmes de la sécurité et de compromettre la stabilité nationale.

50. Pour l'instant, la Police nationale haïtienne n'a encore ni l'expérience ni la confiance nécessaires pour contrôler et neutraliser la menace provenant des groupes subversifs. Il est donc évident que l'élément militaire de la MANUH

— qui est encore la force de sécurité la plus importante et la mieux équipée en Haïti — est indispensable pour que les autorités haïtiennes puissent contenir le risque de déstabilisation provenant des forces antidémocratiques.

51. Le Gouvernement haïtien n'a cessé de montrer qu'il était résolu à mettre en place une force de police civile, respectant les droits de l'homme, qui soit une solide garante officielle de la légalité. Les chefs de la Police nationale haïtienne, de même que nombre de ses membres, s'acquittent au mieux de leurs tâches dans des circonstances très difficiles, alors qu'ils sont soumis à une double pression : celle des espoirs qui sont placés en eux et celle de la recrudescence des menaces contre la sécurité. Neuf agents ont été tués en 1996, ce qui a entamé la confiance de la police et celle du public.

52. Il est probable que les actes de violence commis récemment sont destinés à mettre à l'épreuve la fermeté de la police, du Gouvernement et de la communauté internationale. Il convient de redoubler d'efforts et de prendre et d'appliquer sans tarder des décisions majeures si l'on veut que la Police ait la compétence et l'efficacité voulues. Il faut décentraliser l'exercice de l'autorité et le processus de prise de décisions. À cet égard, je voudrais demander de nouveau aux gouvernements des États Membres de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la Police nationale haïtienne qui, au cours des mois à venir, devra servir à financer le programme de conseillers techniques demandé par le Gouvernement haïtien.

53. Les événements de ces derniers temps nous rappellent qu'il importe de prendre de nouvelles mesures pour éviter les dangers qu'une polarisation accrue fait peser sur la sécurité et la stabilité et pour garantir la réconciliation de la société haïtienne. Je note avec satisfaction qu'un groupe de travail mixte de l'OIM, de l'USAID et de la MANUH a mis au point un plan permettant de satisfaire certaines des demandes légitimes présentées par les soldats démobilisés. Une fois appliqué, ce plan devrait aider à promouvoir la réinsertion de cette partie de la population dans la société civile. Les politiques économiques du Gouvernement étant maintenant pratiquement mises en place, la croissance et le développement devraient pouvoir démarrer. Un mécanisme, coordonné par mon Représentant spécial et son adjoint, a été organisé en vue d'améliorer l'application des projets dans le domaine socio-économique. J'espère que ces mesures encourageront la confiance des investisseurs.

54. Comme je l'ai déjà fait observer, lorsqu'il a approuvé mes propositions en juillet 1994, le Conseil de sécurité a implicitement donné l'engagement que la communauté internationale appliquerait un programme d'aide à long terme en faveur d'Haïti. À mon avis, il faudra que la présence et l'assistance de la communauté internationale soient maintenues au-delà de novembre 1996, pour aider le Gouvernement haïtien à mettre en place une police civile professionnelle, bien organisée et bien équipée, et veiller à ce qu'un environnement de stabilité soit renforcé, que la démocratie soit solidement établie et que le développement économique et social se traduise par une amélioration visible des conditions de vie de la population.

55. Comme indiqué au paragraphe 13 ci-dessus, le Conseil m'a prié de lui faire rapport sur les perspectives de nouvelles réductions des effectifs de la Mission. Il va sans dire que je resterai prêt à envisager de nouvelles possibilités de réduire les effectifs et les coûts de la Mission, mais, pour le

moment je dois recommander que les effectifs militaires de la MANUH et les effectifs de la CIVPOL soient maintenus. Il me semble en effet que les effectifs militaires actuels, complétés par le personnel supplémentaire financé par des contributions volontaires, sont les effectifs minimums permettant d'exécuter le mandat de la Mission et je suis persuadé que, dans les circonstances actuelles, toute nouvelle réduction diminuerait la capacité opérationnelle de la MANUH et sa capacité de formation et la mettrait dans l'incapacité d'exécuter son mandat.

56. Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, aux commandants de la composante militaire et de la composante police civile, ainsi qu'au personnel civil international et local pour les efforts inlassables qu'ils déploient tous afin d'aider à consolider la démocratie en Haïti.

ANNEXE

Composition et effectifs de la composante militaire et de la composante police civile de la MANUH au 15 septembre 1996

Pays	Composante militaire			Police civile
	Forces opérationnelles	Quartier général	Forces financées par des contributions volontaires	
Algérie				12
Bangladesh		8		
Canada	515	38	172	98
Djibouti				19
Fédération de Russie				5
France				91
Mali				39
Pakistan	25	13	500	
Togo				7
Trinité-et-Tobago		1		
Total	540	60	672	271
Total général	600		672	271